



# CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Saint-Pierre, le 28 octobre 2009*

**MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
SECRETARIAT D'ETAT A L'OUTRE-MER  
Monsieur Richard SAMUEL  
Directeur Général à l'Outre-Mer  
27, Rue Oudinot**

**75358 PARIS 07 SP**

**Par fax : 01 47 83 90 35**

**Monsieur le Directeur Général,**

Vous m'avez convié, ce jour, à une séance de travail sur la délégation de service public international de Saint-Pierre et Miquelon qui se tiendra le 2 novembre 2009.

Il semblerait, selon les informations recueillies auprès de la Préfecture, que seuls les élus soient concernés par cette réunion.

Je ne peux que m'en étonner dans la mesure où cela ne reflète pas les discussions que j'ai pu avoir le 23 octobre dernier avec le Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

En effet, il est indéniable que les professionnels apporteront un éclairage technique intéressant vous permettant de disposer d'éléments exhaustifs sur la situation induite par la signature d'une DSP dite « palan sous palan ».

C'est pourquoi, je vous saurai gré de bien vouloir y associer une délégation représentative de sociaux-professionnels afin qu'ils contribuent de manière constructive aux réflexions qui auront lieu sous votre égide.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président,**